

**Intervention de Elliott Ohin, ministre des Affaires étrangères
New York, 15 avril 2013**

Madame la Présidente,

Je voudrais me féliciter de l'organisation de ce débat sur le thème de la prévention des conflits en Afrique, un continent toujours en proie à des conflits récurrents.

Je remercie le Secrétaire général de l'ONU pour sa présentation exhaustive sur la question sous examen.

Madame la Présidente,

La persistance des conflits en Afrique constitue un obstacle majeur à son développement socio-économique. Si, très souvent, l'identification des facteurs immédiats, déclencheurs de ces conflits, est relativement chose aisée, les causes profondes, qui sous-tendent ceux-ci, sont, par contre plus complexes. Leur complexité relève du fait qu'elles résultent de la combinaison de facteurs multiples, notamment politique, social et économique, et du fait que leurs causes profondes doivent, non seulement être recherchées dans l'héritage du colonialisme mais aussi dans les luttes anciennes pour la conquête d'espaces vitaux menées par des empereurs ou des rois.

Il est donc utile d'identifier tous ces facteurs, dont les effets combinés ont dû avoir des impacts négatifs sur la paix et la stabilité des Etats, et de leur apporter les solutions les plus appropriées afin de juguler leurs potentielles conséquences tragiques sur l'ambition légitime du continent à un développement socio-économique durable.

Madame la Présidente,

Il va donc sans dire qu'à la suite de la redéfinition de la carte de l'Afrique, qui a vu l'émergence de nouveaux Etats créés à l'intérieur de frontières imposées par le colonisateur, plusieurs facteurs, à la fois endogènes et exogènes, ont contribué à la déstabilisation des institutions étatiques et constituent encore aujourd'hui les causes des conflits sur le continent. On pourrait citer essentiellement : la contestation du Pouvoir politique et l'indigence des populations, souvent identifiées comme causes premières des conflits internes, ainsi que les problèmes frontaliers, qui sont à la base de plusieurs conflits

armés inter-étatiques depuis les indépendances.

En effet, dès leur accession à l'indépendance, les Etats africains ont été confrontés au problème du choix difficile de dirigeants représentatifs. Les institutions traditionnelles, familières aux populations locales ayant été, pour la plupart, démantelées à dessein par le colonisateur, seul le modèle occidental de gouvernement, difficilement adaptable aux réalités sociales de l'Afrique, fut généralisé sur le continent.

Les conflits internes qui éclatent en Afrique prennent souvent leurs racines dans cet apprentissage laborieux d'un modèle de gouvernement et de concepts politiques exogènes auxquels les Africains ne sont pas non seulement préparés, mais aussi qu'ils se sont insuffisamment appropriés.

Le constat est que malheureusement, cette inadéquation, voire cette inadaptation structurelle et fonctionnelle de l'Etat et des institutions, héritées du colonialisme et mécaniquement plaquées en Afrique, continue de générer des luttes illégales pour la conquête du pouvoir qui, dans bien de cas, se transforment en rivalités ethniques ou religieuses qui renforcent le sentiment d'appartenance à un groupe au détriment de l'identité nationale.

A côté des facteurs politiques et de ceux tenant au non-respect des droits de l'Homme, à l'absence de justice sociale ou à la marginalisation de certaines composantes sociales, coexistent des facteurs d'ordre économique, non moins importants, qui ont, dans une très large mesure, contribué à affaiblir l'Etat africain et à favoriser l'émergence de nombreux conflits.

Il s'agit notamment de la mauvaise gestion des ressources économiques, de l'appauvrissement croissant des populations, de l'accès, de plus en plus difficile, aux services sociaux de base et du manque de perspectives d'une jeunesse en pleine expansion.

Ces situations, qui créent un climat de tensions sociales et qui débouchent subséquentement sur l'affaiblissement des structures étatiques ouvrent, dans beaucoup de cas, la voie à l'ingérence de groupes armés, souvent ethniques, dans la vie politique, qui s'emparent du pouvoir alors qu'ils n'y étaient pas préparés.

Madame la Présidente,

Un autre facteur de conflits porte sur les frontières de la plupart des pays africains, souvent tracées par les puissances coloniales de manière arbitraire en fonction de leurs intérêts exclusifs. Cette délimitation artificielle a rassemblé des peuples fondamentalement différents et en a divisé d'autres possédant une même identité culturelle. A cela, il faut ajouter la porosité des frontières qui favorise la circulation incontrôlée des armes qui alimentent les rebelles et autres groupes armés.

Par ailleurs, aux problèmes ethniques s'ajoutent les questions de ressources. Un simple différend entre deux communautés, se trouvant de part et d'autre de la frontière, peut déboucher sur des tensions entre Etats, et lorsque ces zones recèlent de ressources

importantes, leur gestion peut générer des malentendus encore plus graves.

Madame la Présidente,

Face à ces conflits, qui ont sérieusement entravé et continuent, en l'état actuel des choses, de compromettre le développement de l'Afrique, il est nécessaire, dans le cadre de la prévention des conflits, de s'attaquer aux racines du mal à travers une approche globale et régionale. Cette stratégie doit s'articuler notamment autour de la promotion d'une culture démocratique, de la réduction de la pauvreté, à travers une répartition équitable des ressources du pays, et de la mise en œuvre rapide des programmes de démarcation des frontières.

Concernant la promotion de la culture démocratique, la contestation du pouvoir politique étant en Afrique l'une des causes majeures de plusieurs conflits armés depuis les indépendances, la promotion et le renforcement d'une culture démocratique, garante des Droits de l'Homme, pourraient aider à réduire les risques de conflits en offrant à tous les mêmes chances de participation à la gestion des affaires publiques.

Aussi, la création à l'ONU d'un Fonds pour la démocratie, destiné à aider les pays qui cherchent à instaurer la démocratie ou à la renforcer, est une avancée décisive dans cette perspective.

Par ailleurs, les initiatives africaines en matière de démocratie et de bonne gouvernance telles que le Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs et la Charte Africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance, qui sont de véritables outils de promotion de la démocratie sur le continent, constituent des avancées majeures en la matière. La mise en œuvre pleine et entière des dispositions de ces instruments ainsi que la sensibilisation des différents acteurs politiques nationaux pourraient grandement contribuer à asseoir les principes démocratiques généraux sur notre continent.

Madame la Présidente,

La refondation de la capacité de gouvernance politique des Etats et, partant leurs capacités à combattre les vulnérabilités politiques et sociales ne pourront favoriser l'enracinement de la paix si l'on ne pense, au même moment, à réduire la pauvreté endémique de l'Afrique.

En effet, les conflits trouvent un terreau plus fertile dans des situations de pénurie et de misère. Dans ces conditions, il est urgent de repenser la gouvernance économique des Etats africains à travers un changement de mentalités, car il est notoire que les problèmes économiques de l'Afrique ne se trouvent pas tant dans sa pauvreté, mais plutôt dans la mauvaise gestion de ses nombreuses richesses.

En outre, le besoin d'un partage équitable des bénéfices des ressources ne doit pas se limiter aux ressources d'extraction. La terre et l'eau doivent aussi être utilisées d'une manière plus efficace afin d'offrir des opportunités comme la pêche, l'élevage et le pâturage et l'agriculture, à toutes les populations.

Madame la Présidente,

La question des frontières constitue un enjeu majeur en Afrique. Si les Etats souscrivent au

principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation, principe adopté par l'Union africaine, le tracé de ces frontières engendre, depuis plusieurs décennies, des conflits structurels sur le continent. Il importe donc d'y remédier en promouvant la paix, la coexistence pacifique entre les communautés divisées, la sécurité dans les régions frontalières et leur développement économique.

A cet égard, nous exhortons la communauté internationale à soutenir davantage le «Programme frontière» de l'Union africaine, qui vise à l'achèvement des démarcations des frontières à travers le continent afin de diminuer les risques de conflits interétatiques liés aux ressources.

Par ailleurs, mon pays estime indispensable d'encourager et de favoriser les projets de gestion partagée des ressources naturelles transfrontalières, le regroupement des populations locales de part et d'autre des frontières autour de projets transfrontaliers et, à terme, l'intégration régionale qui contribuera à réduire les tensions liées aux frontières.

A cet égard, le Togo estime que les organisations de la société civile, tout en ne se substituant pas aux Etats, ont un rôle déterminant à jouer dans le cadre de la culture de la paix.

Des efforts doivent donc être consentis pour le renforcement des capacités des organisations de la société civile dans une perspective de développement participatif, où les changements institutionnels et politiques répondent aux attentes profondes et légitimes des populations concernées.

Madame la Présidente,

Je voudrais terminer en insistant sur la nécessité pour l'Afrique de trouver des solutions structurelles endogènes pour remédier aux causes profondes des conflits.

En effet, nous pensons que si bien des approches proposées ont souvent été vouées à l'échec ou tout au plus ont connu des résultats mitigés, c'est parce qu'elles ont été, pour la plupart des cas, imposées de l'extérieur aux populations concernées, acteurs ou victimes de ces conflits.

Il importe aussi que notre Conseil recourt, au tant que faire se peut, aux mécanismes de prévention des conflits, tels que prévus par la Charte notamment en ces articles 40 et 41. Le recours à ces mécanismes aura l'avantage de promouvoir les systèmes d'alerte précoce et de renforcer le rôle du Conseil de sécurité en matière de prévention des conflits de loin moins coûteuse que le maintien de la paix.

Je vous remercie.